



PRÉFET
DE LA MANCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

OBJECTIF
Sélune

RESTAURER UNE VALLÉE VIVANTE

DOSSIER DE PRESSE - JUILLET 2022

Renaturer la Sélune pour restaurer une vallée vivante

Point d'étape sur l'avancée du projet de restauration
de la continuité écologique de la Sélune

Contact presse :

Anaïck DELLA-MONICA

Tél : 02 33 75 46 47

Port : 06 89 10 15 54

anaick.della-monica@manche.gouv.fr

Clémence JACQUINOT

Tél : 02 33 75 46 41

Port : 06 89 10 15 53

clemence.jacquinot@manche.gouv.fr

Sommaire

En résumé.....	3
La restauration de la continuité écologique de la Sélune : un projet ambitieux et exemplaire	4
Rétablir la continuité écologique et sédimentaire de la Sélune et un bon état des eaux	4
Une première en Europe	4
Premier défi : démanteler les barrages pour libérer le cours d'eau.....	6
La gestion des sédiments : une étape clé du projet menée de concert par l'État et EDF	6
La vidange des retenues : plus de 20 millions de mètres cubes d'eau à évacuer	7
La démolition des deux barrages : pari réussi pour Vezins, en cours pour La Roche-qui-Boit.....	8
Deuxième défi : renaturer pour rendre aux habitants une vallée vivante	9
En amont : la renaturation du secteur de Vezins.....	9
Au centre : la renaturation du secteur de La Roche-qui-Boit	10
À l'aval : la renaturation de la basse vallée de la Sélune par la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie.....	10
Une vallée qui revit déjà et qui va s'ouvrir au public	11
Une vallée surveillée au quotidien	11
Un retour déjà amorcé de la biodiversité dans la vallée	11
Une ouverture à venir de certaines rives	12
L'essentiel de l'actualité à retenir sur le projet.....	13

En résumé

Construits au début du XXe siècle, les deux barrages hydroélectriques de Veziens et de La Roche-Qui-Boit étaient devenus obsolètes et généraient des impacts négatifs sur l'environnement et la biodiversité locale : entrave à la libre circulation des sédiments et des poissons migrateurs comme le saumon ou l'anguille, qualité de l'eau fortement dégradée... Un état écologique de la vallée qui n'était plus soutenable : il fallait agir.

L'État a alors donné naissance au projet de restauration de la continuité écologique de la vallée de la Sélune. Avec une ambition sans précédent et en concertation avec les collectivités locales riveraines, l'État, ses représentants et EDF ont mobilisé dès 2009 des moyens exceptionnels. Objectif : démanteler les deux barrages et retrouver le cours d'eau naturel pour faire de la vallée de la Sélune un véritable corridor écologique, où la biodiversité peut s'épanouir, tant sur terre que dans la rivière ; une vallée vivante qui sera de nouveau ouverte aux riverains et aux visiteurs.

Après une phase d'études déterminante de plus de cinq ans, les travaux de démantèlement ont pu commencer. Sous maîtrise d'ouvrage de l'État, la gestion préventive des sédiments accumulés dans la retenue du barrage de Veziens a débuté dès 2017. Elle a permis de vidanger en toute sécurité la retenue, sans impact sur le territoire, et de recréer les berges du nouveau lit de la Sélune. Ont suivi les travaux d'arasement du barrage en 2020. Les mêmes étapes ont ensuite été suivies pour le barrage de La Roche-Qui-Boit, sous maîtrise d'ouvrage d'EDF.

Aujourd'hui, alors que le démantèlement du dernier barrage est en cours, aucun incident majeur n'a été observé par les autorités administratives, malgré l'ensemble des contraintes inhérentes à ce chantier à risque, tant sur le plan de la sécurité que sur le plan environnemental. La vallée retrouve d'ores et déjà nouveau visage. Dégagées des eaux, c'est plus de 25 kilomètres de berges qui ont été « regagnées », remodelées ou construites permettant un retour croissant de la biodiversité. Dernier exemple en date de cette semaine : un premier saumon a réussi à remonter la Sélune jusqu'en amont des barrages.

Place maintenant à la phase de renaturation ! Conduite par l'État dans l'ancienne retenue de Veziens et par EDF à La Roche-Qui-Boit, elle a pour objectifs de garantir un bon fonctionnement hydromorphologique de la rivière, un développement pérenne de la biodiversité, tant aquatique que terrestre, et de lui donner un avenir durable. C'est la dernière condition pour restaurer une vallée pleinement vivante. Cette phase commencera par des études de diagnostics sur Veziens, dès l'automne 2022, avec des travaux prévus à partir de 2023. Sur le secteur de La Roche-Qui-Boit, l'aménagement paysager proposé par EDF sera achevé d'ici le printemps 2023. Si le périmètre réglementaire du projet de restauration de la continuité écologique de la Sélune s'arrête à La Roche-Qui-Boit, c'est bien toute la vallée de la Sélune qui a vocation à être renaturée, avec, à l'aval, le projet de renaturation de la basse vallée de la Sélune porté par la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie.

En attendant, la vie dans la vallée continuera de s'épanouir, avec l'ouverture de certaines rives au public d'ici la fin de l'année. Parce que c'est aussi ça une vallée vivante.

La restauration de la continuité écologique de la Sélune : un projet ambitieux et exemplaire

Le projet de restauration de la continuité écologique de la vallée de la Sélune est un projet d'ampleur porté par l'État et ses partenaires depuis 2009, porteur d'enjeux écologiques majeurs. Il vise à rétablir le cours naturel du fleuve en arasant les deux barrages qui faisaient obstacle à la libre circulation des poissons migrateurs et des sédiments : celui de Vezins, dont la déconstruction s'est achevée fin 2020, et celui de la Roche-Qui-Boit qui est en cours de démantèlement. Les objectifs : amélioration de la qualité de l'eau, retour des poissons migrateurs, restauration de la biodiversité...

Rétablir la continuité écologique et sédimentaire de la Sélune et un bon état des eaux

Rendre libre la circulation des poissons et des sédiments...

Construits sur un cours d'eau riche en ressources piscicoles, les deux barrages de Vezins et de La Roche-Qui-Boit empêchaient la libre circulation des poissons migrateurs comme le saumon ou l'anguille, et des sédiments. Considérées comme des verrous infranchissables, ces infrastructures nuisaient au bon développement de la faune locale et à un bon état des masses d'eau. Cet état écologique de la rivière était ainsi non-conforme à la directive cadre sur l'eau (DCE) (2000). Après l'étude de plusieurs scénarios, il s'est révélé être impossible d'atteindre cette bonne continuité écologique et sédimentaire en conservant les barrages existants. L'installation de dispositifs de franchissement permettant la montaison ou la dévalaison des poissons n'était pas techniquement envisageable (conclusions d'EDF en 2007).

...et reconquérir la qualité de l'eau et la biodiversité

Depuis les années 1970, la qualité de l'eau s'était dégradée dans les retenues, avec un phénomène d'eutrophisation entraînant la prolifération de cyanobactéries et de cyanotoxines. Cet état des eaux empêchait toute baignade et mettait en danger la vie des poissons. Par ailleurs, un phénomène d'envasement des retenues de plus en plus important était constaté.

Cet envasement et l'eutrophisation, ajoutés à la pollution de l'Yvrande (un affluent de la Sélune) par une entreprise locale, ont altéré profondément la qualité de l'eau contrevenant là encore à la DCE et à la préservation de l'écosystème de la Sélune.

Il fallait donc agir. C'est ce que l'État a fait en mobilisant des moyens exceptionnels, sur le temps long et en concertation avec l'ensemble des partenaires impliqués. Objectif : que la vallée de la Sélune devienne un véritable corridor écologique où la biodiversité peut s'épanouir ; une vallée vivante qui sera de nouveau ouverte aux riverains et aux visiteurs.

Pour atteindre ces objectifs et mettre en œuvre le projet, quatre étapes ont été définies :

- la gestion des sédiments accumulés dans les retenues ;
- la vidange des deux retenues ;
- la démolition des deux barrages ;
- les travaux de renaturation de la Sélune et de ses affluents dans l'emprise des retenues.

Une première en Europe

Ce projet, par son ampleur sans précédent - l'effacement de deux barrages, dont un dépassant les 36 mètres de hauteur et 278 mètres de longueur en crête - et l'étendue du territoire rendu accessible aux espèces, est une première en Europe. Du fait des enjeux écologiques et territoriaux qu'il porte, et de son budget de plus de 45 millions d'euros TTC, il est scruté par de nombreux acteurs tant au niveau local, qu'au plan national et international.

Il fait même l'objet, depuis 2012, d'un programme scientifique multidisciplinaire ambitieux mené par l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE). Ce programme permet de comprendre les mécanismes de restauration d'un fleuve et de sa vallée ; tant du point de vue des processus physiques, chimiques et biologiques que des dynamiques sociales induites.

Aux origines, une préoccupation environnementale locale confirmée par l'État et ses partenaires

La question du devenir des barrages avait été posée dès 2001 par le SAGE, avec une première série d'études sur la restauration des axes migrateurs et le non-renouvellement des concessions hydroélectriques là où les conditions de libre circulation piscicole ne peuvent être respectées. La commission locale de l'eau vote en 2005 en faveur d'une fin de concession et saisit l'État sur la pertinence de renouveler la concession des barrages qui expire en 2007.

La décision de l'État intervient en 2009, s'inscrivant dans un agenda ambitieux en matière de politique environnementale (Grenelle de l'environnement, directive cadre sur l'eau, loi sur l'eau et les milieux aquatiques). Porteur du projet, l'État met en place un dispositif de gouvernance locale et lance des réflexions pour un schéma de développement durable de la vallée de la Sélune.

En 2014, une enquête publique est lancée et débouche sur un avis favorable. Après une phase d'expertise complémentaire, Nicolas Hulot, devenu ministre de la Transition écologique confirme le projet en novembre 2017.

Premier défi : démanteler les barrages pour libérer le cours d'eau

Renaturer la Sélune impliquait nécessairement la disparition des barrages et de leurs retenues. Un défi technique exemplaire à relever par l'État, sur Vezins, et EDF, sur La Roche-Qui-Boit, avec une situation inédite en Europe : la localisation des deux barrages près de l'embouchure, leur hauteur de 16 et 36 mètres, leur emprise sur le cours d'eau. Afin de sécuriser la procédure, la vidange de leurs retenues et le démantèlement des barrages se sont déroulés successivement et avec succès sur les deux secteurs, d'abord sur Vezins puis sur La Roche-Qui-Boit. Aujourd'hui, alors que le démantèlement du dernier barrage est en cours, il n'a été noté aucun incident majeur, malgré l'ensemble des contraintes inhérentes à ce chantier à risque, tant sur le plan de la sécurité que sur le plan environnemental. Retour sur les différentes phases du démantèlement.

La gestion des sédiments : une étape clé du projet menée de concert par l'État et EDF

La gestion des sédiments présents dans les retenues des barrages, de 2017 à 2019 sur Vezins, et de 2020 à 2021 sur La Roche-Qui-Boit, fut une étape préalable importante. Des dizaines de milliers de mètres cubes de limons ont ainsi été retirés pour recreuser le lit mineur du cours d'eau puis réutilisés pour créer les futures berges de la Sélune : 500 000 m³ pour Vezins et 160 000 m³ pour La Roche-Qui-Boit.

Un traitement spécifique pour les sédiments pollués de l'Yvrande, un affluent de la Sélune, a aussi dû être mis en œuvre. Contaminés aux métaux lourds par les activités industrielles d'une entreprise locale, les sédiments portaient encore les traces de cette pollution, vieille de plus de 29 ans. La meilleure solution était donc de les confiner dans des gabions, des cages de fer remplies de pierres. Les gabions ont ensuite été enfouis sous 3 mètres de sédiments sains empêchant tout contact, même accidentel, avec ces sédiments. Le système de surveillance a confirmé depuis lors l'efficacité de cette méthode. Aucune pollution n'a ainsi été détectée dans la zone. Toutefois, cette dernière reste interdite au public et le restera aussi par la suite, par précaution.



La vidange des retenues : plus de 20 millions de mètres cubes d'eau à évacuer

Une fois les sédiments gérés, la vidange des deux retenues a pu commencer : en 2019 pour Vezins, et au printemps 2022 pour La-Roche-Qui-Boit. Elle s'est faite par abaissements progressifs du niveau d'eau dans les retenues jusqu'à l'assec. A Vezins, cela représente plus de 19 millions de mètres cubes d'eau, 1,5 millions de mètres cubes à La-Roche-Qui-Boit.

Des suivis hydromorphologiques ont été réalisés avant et après les vidanges pour en mesurer l'impact. L'État, côté Vezins, et EDF, côté La Roche-Qui-Boit, ont optimisé le résultat des deux vidanges en mettant en place les meilleures conditions possibles. Ils ont notamment mis en place des mesures conservatoires pour protéger certaines espèces animales et végétales liées au milieu des lacs. À ce titre, plus de 17 tonnes de poissons ont ainsi été recueillis par les pêcheries lors des deux vidanges.

Par ailleurs, l'État, en tant qu'autorité chargée de la police de l'eau, a également défini le cadre réglementaire à respecter et a procédé au contrôle des prescriptions édictées pour préserver les milieux et les usages de l'eau. Il a ainsi contrôlé et analysé in situ les cours d'eau concernés (taux d'oxygène dissous, matières en suspens), s'est assuré du respect des obligations du maître d'ouvrage et a participé aux comités de suivi, aux côtés de l'Office français de la biodiversité (OFB) et d'EDF.



La démolition des deux barrages : pari réussi pour Vezins, en cours pour La Roche-Qui-Boit

Une fois l'eau retirée, les barrages ont pu être démantelés, tout comme leurs ouvrages accessoires. L'un des enjeux principaux de cette phase fut et est encore la gestion des déchets de construction. Ils ont été estimés à 100 000 tonnes, dont 27 tonnes sont amiantées. La première étape commune aux deux chantiers a été la réalisation d'une brèche dans les barrages afin de permettre le passage d'une éventuelle crue dite millénaire (dont le niveau serait exceptionnellement élevé).

À Vezins, la déconstruction du barrage s'est déroulée avec succès en 2020, selon la méthode du « grignotage ». Le désamiantage a été réalisé sur place lors de l'arasement, tout comme le concassage du béton qui va être réemployé par les entreprises locales si besoin et pour l'aménagement de la vallée. Quant aux métaux, environ 4 200 tonnes, ils ont été évacués par semi-remorques puis recyclés. La rivière a pu, depuis, reprendre son lit naturel.

À La Roche-Qui-Boit, l'opération a débuté en juin et se prolongera jusqu'en 2023. La brèche centrale est maintenant finalisée et les travaux se concentrent à présent sur la démolition des premiers éléments du barrage en rive gauche.



Deuxième défi : renaturer pour rendre aux habitants une vallée vivante

Maintenant que la Sélune a repris son cours et que le barrage de La Roche-Qui-Boit est en passe de disparaître, la phase finale de renaturation de la Sélune va pouvoir commencer. Conduite par l'État dans l'ancienne retenue de Vezins et par EDF à La Roche-Qui-Boit, elle a pour objectifs de garantir un bon fonctionnement hydromorphologique de la rivière, un développement pérenne de la biodiversité, tant aquatique que terrestre, et de lui donner un avenir durable. Si le périmètre réglementaire du projet de restauration de la continuité écologique de la Sélune s'arrête à La Roche-Qui-Boit, c'est bien toute la vallée de la Sélune qui a vocation à être renaturée, avec, à l'aval, le projet de renaturation de la basse vallée de la Sélune porté par la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie.

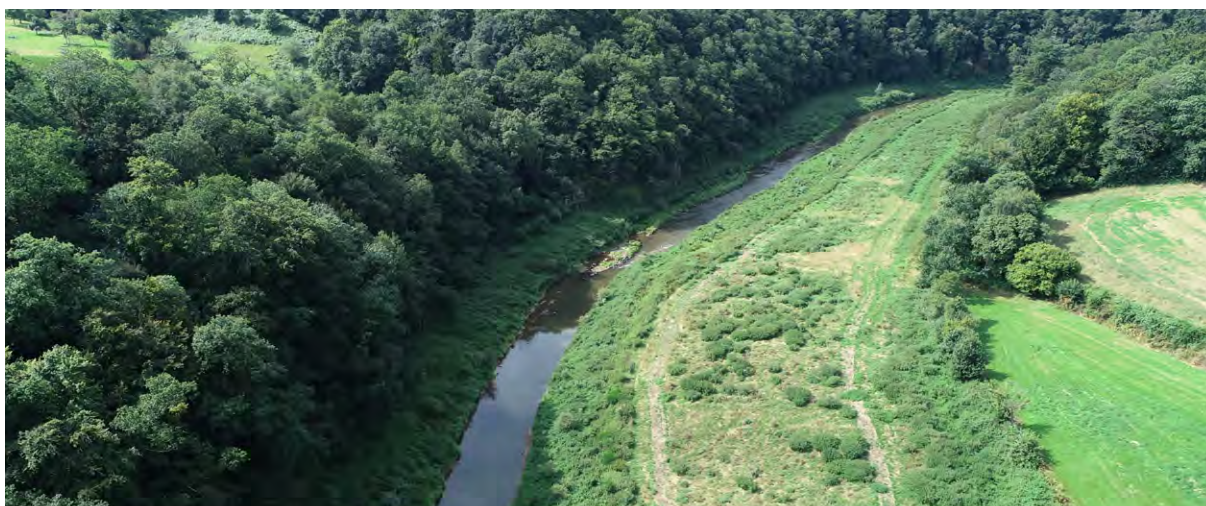
En amont : la renaturation du secteur de Vezins

Dirigées par l'État et confiées au bureau d'étude lauréat de l'appel d'offre en cours, les études de renaturation du secteur de Vezins seront conduites à partir du 2^{ème} semestre 2022 et débuteront par un diagnostic étendu de la vallée et de ses différents milieux dans les prochaines semaines. Ce dernier doit permettre de recenser la biodiversité qui est en train de repeupler la nouvelle vallée et observer le comportement hydrologique du cours d'eau et de ses affluents.

Les actions de renaturation seront ainsi précisées lorsque le diagnostic sera avancé : remodelage des lits mineurs et majeurs de la Sélune et de ses affluents, parachèvement de la continuité écologique et des habitats favorables aux poissons migrateurs, végétalisation des berges, amélioration de la qualité de l'eau, gain de biodiversité, aménagement et sécurisation du fond de la vallée... Les travaux seront multiples et commenceront à partir de 2023. Ils dureront environ deux années.

Les ouvrages antérieurs à la construction des barrages seront examinés pour vérifier s'ils ne sont pas un frein à la continuité écologique et sédimentaire, avec des possibilités d'aménagement ou d'arasement selon les cas. Ceux qui seront conservés devront faire l'objet de vérifications quant à leur solidité. Les anciens pontons pourraient être enlevés. Certaines portions du lit de certains affluents de la Sélune pourraient aussi être refaçonnées. Dans ce cadre, des aménagements du fond de vallée pour créer des chemins de promenade seront étudiés afin d'initier un volet paysager et de développer les usages de loisirs, en accord avec les intentions transmises par les communes riveraines de la Sélune et dans le respect des objectifs écologiques et environnementaux portés par le projet.

En parallèle, une maîtrise d'œuvre spécifique va être recrutée au début de l'année 2023 pour organiser le comblement du canal évacuateur de crues du barrage de Vezins. Les travaux devraient avoir lieu en 2024.



Au centre : la renaturation du secteur de La Roche-Qui-Boit

Après la démolition du barrage de La Roche-Qui-Boit, la renaturation menée par EDF visera à retravailler l'ensemble de la topographie des berges afin de permettre un reboisement progressif des pentes. Menées sous la supervision d'une ingénieure paysagiste, ces opérations conduiront à réutiliser les matériaux issus

de la démolition, pour limiter le bilan carbone de l'opération. Afin de valoriser le patrimoine industriel, les voûtes en pierre, caractéristiques de l'usine, seront conservées. Les soubassements du bâtiment seront ainsi raccordés avec les matériaux déblayés.

Les travaux devraient s'achever au printemps 2023.



À l'aval : la renaturation de la basse vallée de la Sélune par la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie

Dans le cadre de sa compétence de gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie a déclaré, au début de l'été, avoir pour intention de mener une étude hydraulique, financée par l'Agence de l'eau, à l'aval de La Roche-Qui-Boit, sur la basse vallée, afin d'élargir le périmètre de la renaturation. L'État, à travers l'Agence de l'eau, financera les travaux à hauteur de 80%.

Un dispositif de suivi dédié pour la renaturation

La renaturation donnera lieu à un mode de gouvernance qui reste à définir mais qui associera naturellement les collectivités locales.

Par ailleurs, un nouveau dispositif spécifique d'information sur le projet et les travaux sera mis en œuvre dès l'automne à destination des habitants, des usagers et des acteurs économiques de la vallée.

Une vallée qui revit déjà et qui va s'ouvrir au public

La vallée a d'ores et déjà retrouvé un nouveau visage. Dégagées des eaux, c'est plus de 25 kilomètres de berges qui ont été « regagnées », remodelées ou construites. Celles-ci sont maintenant en phase de cicatrisation, dans l'attente des travaux de renaturation. Toutefois, alors que la vallée était interdite d'accès depuis les travaux d'effacement du premier barrage de Veziens, certaines rives vont être rendues accessibles aux publics.

Une vallée surveillée au quotidien

Depuis la fin de la déconstruction du barrage de Veziens, l'État et ses partenaires agissent en attendant la phase de renaturation. De nombreuses actions ont été réalisées, bien qu'elles ne soient pas forcément visibles pour un public extérieur. Jusqu'à aujourd'hui, il a fallu finaliser la gestion des sédiments. Par ailleurs, l'État suit de près l'évolution de la vallée et va mettre en place une gestion transitoire d'ici les travaux de renaturation. À ce titre, une gestion agricole transitoire (fauche exclusive ou pâturage), réversible et soumise à un cahier des charges établi par l'État, va être mise en place sur certaines zones au sein de la retenue. L'appel à projets est en cours. L'État assure aussi des mesures quotidiennes : suivi de la qualité de l'eau, suivi des espèces protégées, etc.

Un retour déjà amorcé de la biodiversité dans la vallée

Une première étude, menée dans la vallée en 2021 par le Conservatoire des Espaces Naturels, a montré des résultats encourageants : la biodiversité progresse. Un écosystème extrêmement riche, avec une dynamique végétale très forte et le retour d'espèces protégées comme le campagnol amphibie ou plusieurs sortes de libellules, a ainsi été observé sur place. De même, un premier saumon a réussi à remonter la Sélune jusqu'en amont des barrages. Le diagnostic mené au début de la phase de renaturation permettra de compléter et d'affiner ces résultats.



Une ouverture à venir de certaines rives

Pour des raisons de sécurité, les berges de la vallée étaient interdites d'accès le temps de leur stabilisation. Aujourd'hui, le suivi a montré que le terrain était plus favorable. L'État et ses partenaires vont étudier la possibilité d'ouvrir certaines rives aux publics d'ici la fin de l'année, avec la matérialisation d'un sentier de promenade. Les modalités géographiques et les règles de sécurité liées à cette ouverture restent à définir. Elles intégreront nécessairement le respect des objectifs de la renaturation et du travail des chercheurs de l'INRAE qui est en cours.



L'essentiel de l'actualité à retenir sur le projet

- La démolition en cours du barrage de La Roche-Qui-Boit signe la fin d'une première phase réussie pour le projet de restauration de la continuité écologique de la Sélune.
- La deuxième et dernière phase du projet, celle de la renaturation, va pouvoir débuter sur les secteurs de Veziens et de La Roche-Qui-Boit. Le diagnostic de renaturation débutera à l'automne à Veziens, avec des travaux prévus dès 2023. L'aménagement paysager de l'ancien site de La Roche-Qui-Boit sera achevé d'ici le printemps 2023. La communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie envisage quant à elle un projet de renaturation sur la basse vallée de la Sélune.
- Certaines rives de la Sélune vont être ouvertes de nouveau au public d'ici la fin de l'année selon des modalités géographiques et des règles de sécurité qui restent à définir.
- La biodiversité a déjà fait son retour dans la vallée. Une première étude, menée en 2021 par le Conservatoire des Espaces Naturels, a montré des résultats encourageants. Un écosystème extrêmement riche, avec une dynamique végétale très forte et la présence de mammifères aquatiques comme le campagnol amphibie ou de libellules, a ainsi été observé sur place. De même, un premier saumon a réussi à remonter la rivière jusqu'en amont des barrages.
- Une gestion agricole transitoire (fauche exclusive ou pâturage) va être mise en place sur certaines zones au sein de la vallée. L'appel à projets est en cours et un premier lauréat a été désigné.